

Des juges islamo-collabos ont encore frappé, la mosquée de Fréjus échappe à la démolition

écrit par Julie B | 21 mars 2017

Illustration : fantômes en pyjama se dirigeant vers une mosquée vouée à la démolition

Le permis de construire était caduc, pourtant.

Les exigences techniques pour la sécurité n'avaient pourtant pas été remplies.

L'obligation de démolir était claire, pourtant, suite à la décision en première instance.

Mais détruire une mosquée, vous n'y pensez pas !

Imaginer quelques bons musulmans, courroucés de voir la maison d'allah retourner à la terre avec les crottes de chien et le gras des sandwichs au jambon ? Impensable.

Et si quelques mauvais musulmans se mettaient en colère et cassaient tout autour de la mosquée ou au centre de Fréjus ? Quelle responsabilité pour les juges...

Peut-être qu'Urvoas a passé quelques coups de fil pour évoquer ces difficiles problématiques...

Le résultat, coup double pour les socialauds et sale coup pour les Fréjusiens.

Coup double, ils gardent leur électorat musulman, et donnent une claque au Maire FN David Rachline.

Sale coup : et une mosquée de plus sur notre territoire, au grand dam des riverains, pour le plus grand malheur de notre

Constitution. Liberté d'expression et égalité homme-femme
bientôt en berne à Fréjus ?